

PERSPECTIVES
EDUCATION
FORMATION



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



Un combat pour l'Égalité

Février 2025
N° 188
Prix 1 €

- p. 2 : Attention fragile !
- p. 3 : Des choix politiques à combattre
- p. 4 : Un bilan de la filière administrative...
- p. 5 : Les aménagements du « nouveau » Brevet
Attaque surprise sur la culture
- p. 6 : Carte des formations : la sempiternelle
adéquation Emploi/Formation
- p. 7 : Enseigner les Sciences Économiques et
Sociales en seconde
- p. 8 : Journée nationale de grève des AESH et AED
- p. 9 : Les non-titulaires en première ligne
- p. 10 : La loi de 2005 a 20 ans...
- p.11 à 14 : Dossier
Un combat pour l'Égalité
- p. 15 : Bilan ministériel 2023 santé et sécurité
- p. 16 : Sanctionner le sexisme
- p. 17 : Un plan adopté a minima et décevant...
- p. 18 : La Fonction publique en péril
- p. 19 : Mayotte ne doit plus être
un département abandonné
- p. 20 : Accès à l'éducation et à la formation
des mineur-es et jeunes majeur-es
étranger-ères scolarisé-es
- p. 21 : Rencontre : Karine RIOU
- p. 22 : Paroles de femmes... à la retraite
- p. 23 : É comme... Éducation à la sexualité

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr

CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI Rédactrice en chef : Nadine CASTELLANI
Maquette : Armel BRIEND Conception de la « Une » : Montage d'Armel BRIEND
Illustrations : Armel BRIEND & Éric MARTELAT
Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0625 S 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9
CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01.55.82.76.55
Télécopie : 01.49.88.07.43 Mèl : unsen@cgteduc.fr - Internet : www.cgteduc.fr

Attention fragile !

Nous avons fêté le 17 janvier dernier **les 50 ans de la loi Veil légalisant l'accès à l'IVG**. Rappelons qu'auparavant le fait de recourir à un avortement clandestin était passible de prison pour la femme enceinte et celui ou celle qui pratiquait l'acte. Cette loi a été une avancée sociétale majeure et fondamentale. Nous devrions en cet anniversaire la célébrer en toute sérénité, ce qui est loin d'être le cas.

L'angoisse et l'inquiétude gagnent du terrain. Sans doute considéré par plusieurs générations comme un droit acquis, l'IVG est sans cesse attaqué. L'annulation de l'arrêt Roe vs Wade qui protégeait l'accès à l'avortement au niveau fédéral aux États-Unis a constitué un premier coup de semonce pour les droits des femmes. L'arrivée de Trump est évidemment un accélérateur réactionnaire : le 23 janvier il a gracié 23 manifestant-es anti-avortement à la veille d'une grande marche « pro-life » à Washington. **Ces activistes misogynes ne cachent pas leur dessein : « changer la culture pour finir par rendre l'avortement inconcevable ».**

En France, si le droit à disposer librement de son corps est désormais garanti dans la Constitution et bénéficie d'un large consensus, nous ne sommes pas non plus épargné-es par l'extrême droite sous ses formes diverses (mouvements « pro-vie », associations de parents d'élèves, groupuscules fascistes, forces politiques ...). Ainsi, en mars 2024, neuf étudiants de l'Action Française souillaient une statue de Simone Veil avec des slogans anti-IVG et de la peinture rouge et le 19 janvier dernier des milliers de manifestant-es intégristes religieux défilaient à Paris pour le droit d'imposer leur diktat aux femmes.

Alors, plus que jamais, bon anniversaire à la Loi Veil ! Les femmes continueront à avorter et elles veulent continuer à le faire sans risquer leur vie. Bon anniversaire et bonnes luttes à nous toutes et tous pour défendre ce droit, l'élargir et faire en sorte que la clause de conscience et les nombreuses entraves qui perdurent disparaissent. Faisons tout pour que nos petites-filles puissent en fêter le centenaire en 2075 !

CHRISTINE PAU





Isabelle VUILLET co-secrétaire générale

■ Des choix politiques à combattre

La situation en France semble toujours aussi instable avec un gouvernement qui se sait en sursis. Le budget a donné lieu à de nombreuses tractations, le premier ministre Bayrou tentant de donner, avant la commission mixte paritaire, des gages aux un-es et aux autres, signe manifeste d'une certaine fébrilité. Le premier ministre a beau jouer l'apaisement, **ce projet de loi de finances reste néanmoins marqué du sceau de l'austérité et taille allègrement dans les dépenses en mettant à mal en particulier les Services publics.** Des rabots supplémentaires ont déjà été rajoutés par le Sénat sur la Culture et sur l'Enseignement supérieur par exemple. Quant à l'Écologie, c'est pour le moins minimaliste alors qu'actuellement, dans le monde, les signes du dérèglement climatique n'en finissent pas de ravager des régions entières, le cyclone Chido à Mayotte étant, malheureusement l'exemple le plus récent.

Une saignée

S'agissant de Mayotte, **les propos du premier ministre Bayrou sur la submersion migratoire prouvent à quel point ce gouvernement n'a plus de boussole politique quand il s'agit de séduire un**

certain électorat. Pour preuve, la sortie du ministre de l'Intérieur remettant sérieusement en cause le programme EVARS avec des propos aussi ineptes que scandaleux, censés là encore, plaire à la frange la plus réactionnaire de la population. Nous pouvons, néanmoins, nous féliciter de l'aboutissement de ce programme EVARS¹ après de nombreuses consultations avec les organisations syndicales et des débats soutenus en Conseil Supérieur de l'Éducation. Cette victoire face à l'influence de l'extrême droite sera un levier pour aborder, entre autres, avec les élèves, les violences sexistes et sexuelles.

Dans notre secteur, l'annulation de la suppression des 4000 postes d'enseignant-es ne doit pas occulter les baisses de crédit de fonctionnement (qui engendrent, par exemple, le gel budgétaire pour le Pass culture). Comme la CGT Éduc'action le répète depuis des années, il faut des moyens supplémentaires et des créations massives de postes, et ce dans toutes les catégories, afin de redonner du souffle à des personnels épuisés.

Enfin, il ne faut rien lâcher sur les questions féministes et la journée du 8 mars est souvent le point d'orgue de ce combat. Comme chaque année la CGT Éduc'action appellera les personnels à se mobiliser par la grève et en rejoignant les nombreuses manifestations locales. Rien n'est jamais acquis et surtout pas tout ce qui concerne les questions d'égalité femmes-hommes.

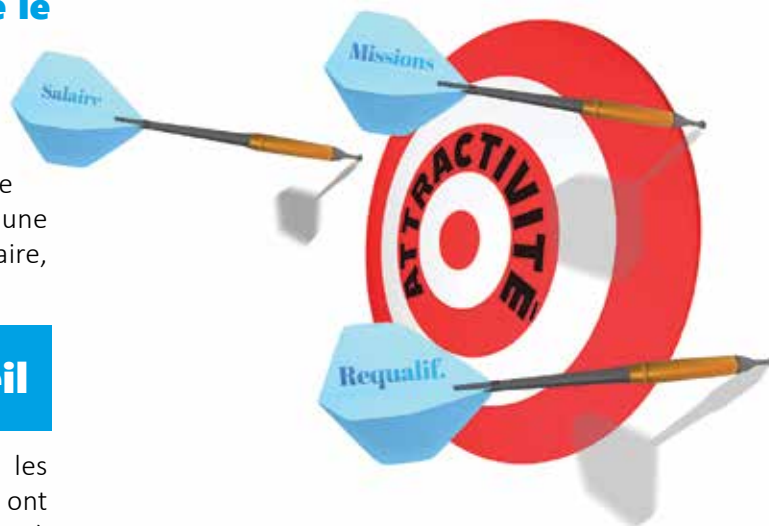
ISABELLE VUILLET

(1). Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité

Un bilan de la filière administrative...

■ Une filière si peu attractive que le ministère s'alerte.

À l'Éducation nationale comme ailleurs, les métiers se complexifient et de nouvelles missions apparaissent dans la filière administrative qui nécessitent à tous les niveaux une expertise renforcée dans les domaines budgétaire, comptable, juridique, RH ou logistique.



...en trompe-l'œil

Mais les conditions d'exercices sont telles que les candidat·es ne sont pas légion. Pire, ils·elles ont tendance à fuir. 25% des attaché·es affecté·es à l'Éducation nationale après leur concours quittent le ministère dans les cinq années qui suivent. **La concurrence interministérielle fait rage, notamment à coup de politique indemnitaire et même le ministère a compris que quelque chose clochait.** En 2021, il a donc proposé un plan de requalification de la filière administrative pour tenter d'améliorer

■ Plan ambitieux ou jeu à somme nulle ?

son attractivité. La CGT n'a pas signé le plan de requalification et pour cause. **Face à la charge de travail aucune création de postes mais de simples redéploiements.** Évidemment la requalification offre des perspectives professionnelles aux personnels de catégorie B et C mais tellement peu au regard des besoins !

La filière administrative de l'Éducation nationale est en effet une anomalie dans le paysage interministériel. Elle compte en 2020, 49% de catégorie C, 33% de catégorie B et 18% de catégorie A alors que partout ailleurs on compte un tiers de chaque catégorie. Ce déséquilibre structurel amoindrit les perspectives de carrière au bas de l'échelle. Or le plan vise une trajectoire cible à 39% de catégorie C, 37% de catégorie B et 24% de

catégorie A en 2026. Les comptes n'y sont pas et sont loin de compenser les 8000 suppressions massives d'emplois des années 2007-2012 (-13% !).

■ Autosatisfecit du ministère.

Le bilan 2023 du plan de requalification de la filière administrative est l'occasion pour le ministère de s'adresser un satisfecit. Il déroule en 15 pages tous les outils mobilisés pour cette requalification de la filière : créations de postes aux concours externe et interne, décontingement des listes d'aptitude. Eh oui, les choses bougent conformément au plan : progressivement, le ministère compte moins de personnels administratifs de catégorie C et proportionnellement plus de catégorie A.

Mais les agent·es en poste, qui exercent souvent déjà des missions d'un niveau supérieur, sont trop souvent laissé·es de côté. Il leur faut préparer un concours ou obtenir une promotion au choix pour voir reconnues à leur juste qualification leurs fonctions actuelles. Et avec la disparition de la compétence avancement des CAP, les représentant·es des personnels n'ont plus aucun droit de regard sur la procédure et rien ne nous garantit l'objectivité ni la justice des attributions de ces promotions.

SYLVIE AEBISHER

Les aménagements du « nouveau » Brevet

Le ministère a annoncé de nouvelles modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) ayant pour objectif de « rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves ». Derrière ce numéro de novlangue, rien de fondamentalement nouveau.

Une usine à gaz

Comme le souhaitait Attal, le poids des épreuves de terminales est renforcé en leur allouant 60% des points pour cinq épreuves de même coefficient : français, mathématiques, histoire-géographie et EMC (Enseignement Moral et Civique), sciences (toujours seulement deux parmi SVT, sciences physiques et technologie) et un oral. Les 40% restants étant attribués en effectuant la moyenne des moyennes des notes obtenues dans les disciplines enseignées en 3^{ème} (en y ajoutant les points au dessus de 10 pour les matières facultatives). Des calculs d'apothicaires en perspective...

Seules bonnes nouvelles, on ne parle plus des compétences ce qui évitera aux équipes la gestion de cette usine à gaz et il n'est plus prévu que le DNB devienne coupeur pour l'entrée au lycée. **La CGT Educ'action attend désormais que soient également supprimées les classes de « prépa seconde » et rappelle qu'elle exige l'arrêt des groupes de niveau qui vont à l'inverse de tout cadrage national.** Elle revendique un changement radical d'orientation pour le collège unique qui, avec les moyens suffisants, puisse permettre de faire réussir tou-tes les élèves au lycée.

ARNAUD CORA

Attaque surprise sur la culture

Réfléchie comme permettant de généraliser l'éducation artistique et culturelle à un maximum d'élèves d'un établissement, la part collective du Pass Culture est bloquée jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors même que les personnels travaillent depuis des mois avec les professionnel·les de la culture pour organiser des sorties ou faire venir des artistes dans les établissements.

Tour de pass pass

Le budget global (72 millions d'euros), pourtant inférieur à celui de 2024 (97 millions d'euros), a été bloqué à 50 millions d'euros, sans aucune concertation. Les actions qui n'ont pas été validées le 31 janvier ne pourront plus être financées sur la part collective. **Les équipes ont été totalement prises au dépourvu, parfois alertées par les partenaires extérieurs, et mises devant le fait accompli.** Certains établissements ont pu valider les réservations dans l'urgence, la plateforme Adage, qui met en lien les établissements scolaires et les professionnel·les de la culture, ayant été par moments indisponible du fait de l'affluence.



Comme dans certaines collectivités, faire de la culture la variable d'ajustement du ministère pour faire des économies, n'est pas acceptable. Notre projet d'École est celui d'une École émancipatrice et nous exigeons pour cela un budget suffisant pour le financement intégral pour tou-tes les élèves d'une activité pédagogique et culturelle en lien avec les partenaires extérieurs, afin de favoriser l'ouverture d'esprit nécessaire à la réussite des élèves et les ouvrir au monde.

SANDRA GAUDILLÈRE

Carte des formations : la sempiternelle adéquation Emploi/Formation

Dans les académies, en lien avec la réforme Macron du lycée professionnel (fermer 25% de formations dites non-insérantes à l'horizon 2027), les évolutions de la carte des formations professionnelles sont maintenant connues. Alors que la carte des formations devait être pluriannuelle (2025/2027), n'apparaissent souvent que les modifications pour la rentrée 2025. La logique d'ensemble est bien de mettre en adéquation les formations et les besoins en emplois locaux notamment dans les métiers dits en tension.

Des LP au service du patronat ?

Pour l'instant, les fermetures et les ouvertures s'équilibrent, suivant la formule du « à moyens constants ». Il faudrait au contraire augmenter les capacités d'accueil des lycées professionnels pour anticiper ; or ce qui se produit depuis plusieurs années, c'est une augmentation du nombre d'élèves non affectés, plus de 8000 en 2024 ! La probable diminution des contrats d'apprentissage, en lien avec la crise économique, va certainement augmenter ce chiffre.

Pour autant des tendances lourdes et préoccupantes se dégagent :

- des fermetures ou des diminutions de capacité d'accueil importantes dans les Bacs pro tertiaires, dont le public est très majoritairement féminin ;
- le développement tous azimuts des « colorations » des bacs professionnels. La CGT Éduc'action y est opposée car elles se mettent en place sans moyens spécifiques, sans référentiels, sans qualification reconnue. De plus, dans certaines « colorations », portées par Enedis ou la filière du nucléaire, les

Lycée Professionnel atraton

entreprises souhaitent intervenir sur le contenu de formation. **La CGT Éduc'action revendique, pour certaines « colorations », leur transformation en options reconnues nationalement ;**

- la fermeture d'un grand nombre de FCIL¹. La CGT Éduc'action est opposée aux FCIL, car elles sont non pérennes, locales et non qualifiantes. Si ces formations répondent à un besoin réel, elles peuvent être transformées en véritable diplôme de niveau 3 ou de niveau 4 ;
- la multiplication des formations Bac +1 sous forme de certificats de spécialisation au détriment des capacités d'accueil en BTS. Alors qu'une élévation du niveau de qualification est nécessaire pour répondre aux enjeux écologiques et aux besoins sociaux, la réforme Macron empêche nos élèves de poursuivre en Bac +2.

La carte des formations ne doit pas répondre aux besoins économiques locaux à court terme. Elle doit proposer aux élèves une offre de formation de proximité, complète, diversifiée et évitant l'assignation géographique. **La CGT Éduc'action revendique une concertation collective avec une place prépondérante des organisations syndicales de l'Éducation nationale et de l'interpro dans l'élaboration de la carte des formations initiales.**

CATHERINE PRINZ, PHILIPPE DAURIAC ET YANNICK BILIEC

(1) Formation Complémentaire d'Initiative Locale

Enseigner les Sciences Économiques et Sociales en seconde

La réforme des lycées a participé à faire perdre le sens du métier : programmes, course contre la montre, fracturation du groupe classe en spécialités, Parcoursup...

Le sens du métier en question

■ La classe de seconde : un palier particulier

La seconde implique la découverte d'un nouvel établissement où les élèves sont les plus jeunes et des changements rapides de leurs habitudes de collégien-nes. C'est aussi la découverte de nouvelles disciplines, comme les SES (Sciences économiques et sociales). Ainsi, dans ce genre de discipline, l'enjeu est multiple : d'abord, il s'agit de fournir quelques cadres d'analyse critique de la société et du système capitaliste



sur des bases scientifiques. De plus, certain-es élèves pourraient choisir cette spécialité en première, ce qui implique de faire une découverte diversifiée... mais avec des bases solides pour l'année suivante ! **La tension entre ces objectifs dans un temps réduit (1h30 par semaine) peut laisser un goût d'échec, surtout si l'on veut maintenir l'exigence de rigueur.** S'ajoute la nécessité de développer le rapport à l'écrit des élèves : y développer leur pensée, affiner leurs analyses et leur vocabulaire...

■ À 35 élèves par classe... une gageure !

Nous avons parfois la « chance » d'avoir ½ heure dédoublée, ce qui donne du temps pour un suivi individuel, le travail en autonomie et plus de latitude pour répondre aux questions des élèves. La situation se corse avec des effectifs de 35. **Avancer sur la découverte des mécanismes économiques ou sociologiques 1h par semaine en classe entière est un puissant générateur de stress, de sentiment d'échec et de malaise dans le travail.**

Dans ce cadre, les élèves les plus fragiles sont plus difficiles à accompagner. Favoriser les solidarités entre élèves est une piste, mais qui ne se substitue pas au suivi enseignant. Avec 35 élèves, le travail en autonomie, doit être limité dans le temps car la classe se déconcentre. Ceci nous renvoie alors à des temps de cours plus frontaux. **Bref, avoir 35 élèves par classe ne permet pas d'adapter sa pédagogie et surtout de la diversifier.**

Enfin, la démultiplication des classes sur des horaires limités complexifie notre connaissance des élèves, démultiplie le travail (notamment de correction) et réduit la relation de confiance que nous pouvons construire avec elles et eux. Tout cela participe d'une perte de sens.

En seconde, 24 élèves par classe maximum, ce n'est pas un luxe mais une nécessité !

RÉMY REYNAUD

Journée nationale de grève des AESH et AEd

Le jeudi 16 janvier, les AESH répondaient à l'appel à la grève de plusieurs organisations syndicales. La CGT Éduc'action et SUD Éducation ont souhaité étendre cet appel aux AEd. Globalement, les rassemblements étaient assez équivalents à des journées d'action qui avaient été jugées comme réussies.

Un appel reçu très positivement

■ Une belle présence AESH

Il est important de noter que, dans de nombreuses villes, les AESH étaient particulièrement présent-es, les responsables syndicaux-ales n'occupant pas toute la place. **On a pu voir des initiatives originales** : étendoir à revendication, masques blancs, ateliers fiches « métier », écriture de chants... Le relais médiatique a été très important au milieu de l'actualité nationale et internationale, les conditions de travail deviennent de moins en moins invisibles, le regard des gens démontre un vrai intérêt pour la « cause ».

■ Des vies scolaires fermées

On peut regretter que les AEd aient moins fait le déplacement. Cependant certains signaux sont très positifs. **Les AEd ont souvent été sollicité-es par les AESH de leurs établissements** et un vrai travail de préparation de la grève des AEd a été mené dans plusieurs syndicats CGT : tournées téléphoniques ou physiques des vies scolaires, formations syndicales AEd... À quelques exceptions près, dont Paris, cette démarche s'est traduite par un accueil positif des AEd, et ce sont souvent des vies scolaires complètes qui se sont mises en grève. La solidarité se met en place !

■ Une première étape dans la lutte

Soulignons la tenue d'assemblées générales regroupant un nombre non négligeable de participant-es (allant de la centaine à la trentaine selon les endroits). Des revendications très fortes ont pu être portées et



notamment au sujet des points de convergence avec les AEd sur la précarité (statut, CDD, salaire, temps partiel). **Cette journée est à considérer comme une étape de construction d'un processus de lutte qui a eu le mérite de remettre au centre du débat des métiers invisibilisés.** Certain-es regretteront la difficulté d'organiser cette journée proche de la rentrée. Cependant, cette date était connue depuis novembre. C'est la parution tardive du communiqué intersyndical qui a sans doute freiné la préparation.

■ Des outils pour construire les suites à donner

Tournées d'écoles et d'établissements, discussions avec les AESH, appels dans les vies scolaires... bref, nouer des contacts pour faciliter les suites, organiser des Réunions d'Information Syndicale ou des formations spécifiques pour permettre notamment de construire des revendications locales et d'aborder les outils de mobilisation. Autant d'éléments qui contribuent à renforcer l'activité syndicale.

L'appel autour de l'anniversaire de la loi de 2005¹, est un bon tremplin pour poursuivre les actions avec les AESH, mais il faudra aller au-delà.

RÉMY REYNAUD ET ELENA BLOND

(1) Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Les non-titulaires en première ligne

Début décembre, dans la plupart des rectorats, de nombreux·euses contractuel·es affecté·es sur des remplacements de courte durée, ont appris que, faute de budget, ils-elles ne seraient pas reconduit·es dans leur mission de remplacement.

Suivant une logique comptable, les rectorats ont décidé d'arrêter brusquement les services de non-titulaires, quitte à laisser des postes vacants pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. C'est une décision brutale et méprisante.

Les luttes payent

Brutale et méprisante pour les agent-es, informé-es que, dans quelques jours, ils-elles n'auront plus de travail et devront se rapprocher de « France Travail ». **Brutale et méprisante pour les élèves et leurs familles** brusquement privé-es de certains cours alors que des enseignant-es assuraient ces cours et pouvaient encore les assurer. C'est également contraire au principe d'égalité d'accès des élèves au Service public. C'est d'autant moins compréhensible que, dans le même temps, l'Éducation nationale affiche des recrutements...

Face aux mobilisations et à la médiatisation, les rectorats ont finalement reconduit les contractuel·es, du moins celles et ceux d'enseignement et d'éducation. Ce revirement montre que les luttes peuvent être payantes. D'où la nécessité de se mobiliser face à une institution qui cherche à faire des économies, d'abord sur le dos des plus précaires.

L'embauche et la reconduction de non-titulaires est plus facile à obtenir lorsque ces personnels sont face à des élèves et que, de fait, leur travail est visible par tout le monde. Pour les personnels des services, la situation est souvent compliquée. **Surcharge de travail par manque de personnels et de formation et précarité sont le quotidien de beaucoup de personnels administratifs.**

Ces mauvaises conditions de travail ne sont pas sans conséquences. Ainsi, à la suite des accords PSC (Protection Sociale Complémentaire), de nouveaux droits en matière

de santé sont accordés aux agent-es public-ques depuis le 1^{er} septembre. Mais, par manque de moyens, les nouveaux droits ne s'appliqueront pas avant février, avec rattrapage des droits non perçus.

Pire, la subrogation prévue par décret au 1^{er} juillet 2025 pour toute la Fonction publique d'État pourrait être repoussée dans l'Éducation nationale, toujours par manque de personnel pour la mettre en œuvre. Ici encore, l'institution est prête à ne pas appliquer un décret et les non-titulaires seront victimes de ce manque de moyens.



Pour avoir un service public d'Éducation de qualité il est donc nécessaire d'avoir un nombre suffisant d'agent-es public-ques, de les former et de mettre fin à la précarité ; aussi, la CGT Éduc'action réitère sa revendication de titularisation sans condition de toutes et tous les non-titulaires.

JEAN-FRANÇOIS PETIT

La loi de 2005 a 20 ans...

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Un anniversaire au goût amer

Une place pour chacun-e dans la société n'est pas négociable. C'est à la puissance publique de garantir ce droit et les moyens financiers, humains pour répondre aux besoins quotidiens (logement, pratiques culturelles et sportives, formation, emploi ...), de permettre l'accès à l'École et à la scolarisation de chaque enfant. C'est un droit universel et chaque enfant, dès la préélémentaire, doit pouvoir accéder à la connaissance, à la construction des savoirs et des savoir-faire et ainsi s'émanciper.

Cependant, l'État se soustrait à ses responsabilités et ne garantit pas de bonnes conditions de scolarisation aux élèves : classes surchargées, formation spécialisée et continue quasi inexistante, accompagnement AESH en recul, peu de suivi pédagogique et médico-social.

Dans ce cadre imposé du tout inclusif, **l'Éducation nationale tend alors à devenir un vaste secteur de pédagogie spécialisée généralisée** où chaque pédagogue, seul-e, aurait les compétences et les moyens d'adapter son enseignement, sans accompagnement annexe. Cela écarte les AESH, mais aussi les établissements médico-sociaux et hospitaliers qui sont des acteurs contribuant à répondre à la logique de compensation inscrite dans la loi. Ainsi, sous couvert d'inclusion et de « normalisation », les pouvoirs publics forcent à la globalisation, sans aucune différenciation ou prise en compte des particularités.

Cette politique a de graves conséquences sur les familles, les personnels et surtout les élèves. Elle favorise le tout-médical permettant à l'État de se dédouaner de ses obligations et de rejeter la responsabilité de l'échec de l'inclusion aux enfants et familles. Elle ne garantit pas non plus la qualité de la scolarisation et ne permet pas d'établir des projets personnels satisfaisants pour les élèves. Elle organise également un tri social dès le plus jeune âge des enfants les plus défavorisé-es, en termes de parcours de réussite scolaire et de prises en charge (inaccessibles car libéralisées). Elle génère aussi une perte de sens flagrante pour des professionnel·les dont les missions et les compétences sont remises en cause.

Alors que beaucoup de choses se jouent dès l'école primaire, l'État abandonne les élèves les plus fragiles. **Le tout-inclusif actuel ne permet ni de répondre à la loi ni aux besoins exprimés par le monde éducatif.** Il justifie seulement la rationalité budgétaire appliquée au champ du handicap. C'est mesquin et méprisant pour les enfants et les personnels. Gommer les choses ne les fait pas disparaître...

Une autre École inclusive est possible et la CGT Éduc'action la porte.

ELENA BLOND KTORIDES





L'année 2024 a été médiatiquement chargée de situations qui ont toutes illustré la dimension systémique des violences exercées principalement à l'encontre des femmes et révélé les conditionnements sexistes masculins dans lesquels ces violences sont exercées. Parce que nous sommes des personnels de l'Éducation nationale, nous avons un rôle à jouer sur ces questions, alors que la prévention et la lutte contre le sexisme sont considérées comme des sujets importants pour 77 % des Français-es (Baromètre Sexisme - Toluna Harris, 2025). C'est le sens de l'engagement de la CGT Educ'action pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la société comme dans notre champ professionnel.

DOSSIER COORDONNÉ PAR SANDRA GAUDILLÈRE ET AUDE MARIN LA MESLÉE

Dans le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) sur l'état des lieux du sexisme en France, 9 Français-es sur 10 se disent favorables à la mise en place d'un programme d'éducation à l'égalité, à l'école, pour comprendre les notions de respect, de consentement, et prévenir les violences de genre, et 8 sur 10 sont favorables à un programme visant à déconstruire les stéréotypes de genre. Force est de constater que le point de vue réactionnaire de certaines personnalités politiques et associations n'est pas autant partagé qu'ils et elles souhaiteraient le faire croire. Il n'en reste pas moins que leurs attaques, soutenues par des campagnes de désinformation, tentent d'empêcher la mise en place de l'EVARS, contrevenant ainsi au respect de la loi. Le HCE, comme le Conseil Économique Social et Environnemental dans un rapport de septembre 2024, souligne l'importance de l'EVARS rendue normalement obligatoire depuis 2001.

Enfin ! le Conseil Supérieur de l'Éducation valide un programme adapté à chaque classe d'âge, résultat de nombreuses consultations courant 2024, qui donnera aux élèves les moyens de se protéger et d'identifier les

comportements portant atteinte à leur intégrité. Alors qu'on sait qu'un·e enfant sur 10 est victime de violences intrafamiliales, que l'École n'est pas exempte de violences et que nos élèves peuvent en subir sur un lieu de stage, cette mesure est nécessaire dans la prévention des violences sexistes et sexuelles tout au long de la vie, et dans la protection de l'enfance. Un programme n'est pourtant pas suffisant. Il faut se donner les moyens de l'appliquer et de le mettre en œuvre. Pour être efficace, l'EVARS nécessite des moyens dédiés, la mise en place d'actions de formation exigeantes à destination de l'ensemble des personnels et un soutien sans faille de l'administration à leur égard. Nous sommes encore loin du compte. Et c'est toute une organisation dans l'établissement, dans la classe, dans la pédagogie qui est aussi à améliorer.

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes doit s'appliquer à l'ensemble des sphères professionnelle, sociale et familiale, qu'elle est un enjeu de justice sociale majeur qui nous concerne toutes et tous, la CGT Educ'action appelle à rejoindre les mobilisations autour de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars.

EVARS : enfin un programme !

Depuis 2001, il était prescrit pour tou-tes les élèves du CP à la Terminale la mise en place de 3 séances d'éducation à la sexualité. Cependant, ces séances ne faisaient l'objet d'aucun programme, le ministère se contentant de circulaires. Ces séances étaient (sont) pour les groupuscules réactionnaires source de nombreux fantasmes : il s'agirait d'enseigner la masturbation ou de pousser les élèves à changer de genre... bref de briser la « naturelle innocence » des chérubins.

Mais, peut mieux faire

Le long processus initié par Pap NDiaye et qui va aboutir à la publication en 2025 d'un programme couvrant toutes les classes du cycle 1 au lycée est une bonne nouvelle, car il permettra de donner un cadre clair.

Le programme repose sur les champs biologique, psycho-émotionnel ainsi que juridique et social.

L'objectif étant de répondre à trois interrogations :

- ✓ *Comment vivre et grandir, sereinement, avec son corps ?*
- ✓ *Comment construire avec les autres des relations respectueuses et s'y épanouir ?*
- ✓ *Comment trouver sa place dans la société, y devenir une personne libre et responsable ?*

Les questions liées à la sexualité n'étant abordées progressivement qu'à partir du CM1-CM2.

La mise en œuvre de ces programmes pose quelques questions. Premier hic : il y est précisé que le pilotage relève du-de la chef-fe d'établissement. Chaque axe du programme, les notions et compétences à acquérir sont fléchées par discipline. Quel plan de formation est prévu par le ministère pour permettre à chaque enseignant-e de prendre en charge ces sujets en lien avec sa discipline ?

MARIE DAGNAUD

Lien vers le projet de programme : <https://www.education.gouv.fr/media/160848/download>

EVARS : comment et avec quels moyens ?

Si l'on peut se féliciter que de plus en plus de personnels aient à cœur d'animer les heures d'EVARS (Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) dans leurs écoles et établissements, force est de constater que la mise en œuvre concrète des trois séances annuelles rencontre de nombreuses entraves.



Lever les obstacles

En premier lieu la formation, qui dans certaines académies se déroulait sur trois jours en présentiel, a été réduite à deux jours en présentiel et une journée en visio, ce qui amoindrit les temps d'échanges et dégrade de fait la qualité du contenu. En second lieu, il est dommageable qu'encore trop peu d'hommes osent se former aux questions de l'EVARS, ce qui rend compliqué l'animation en binômes mixtes pourtant souhaitables.

Venez messieurs, l'EVARS n'est pas « une histoire de bonnes femmes » !

Ensuite, et ce n'est pas le moindre des obstacles, tous les établissements, loin de là, n'ont pas ou ne mettent pas les moyens en heures pour dispenser les séances. Ainsi de nombreux-euses collègues se trouvent face à un choix cornélien : avoir l'intime conviction qu'il faut faire ces séances ... mais devoir accepter un Pacte pour ce faire ! Ce n'est pas tolérable. **Nous devons absolument ajouter à notre corpus revendicatif le fait que des heures, incluses dans la DHG, soient prévues dans chaque établissement pour faire, à minima, les trois séances d'EVARS dues aux élèves.**

CHRISTINE PAU

VSST : pour une politique de formation et de prévention

Stage de 2nd GT, parcours Y en Terminale Bac pro, aides aux entreprises pour l'apprentissage, il y a, depuis plusieurs années, une volonté politique d'envoyer de plus en plus les jeunes en entreprise. Elle est pour les jeunes, plus vulnérables, un lieu dangereux.

Droit de retrait pour les stagiaires

Les documents de l'Éducation nationale n'évoquent les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) qu'en milieu scolaire et dans le cadre familial et les VSS au Travail (VSST) sont totalement inexistantes ! De même, il n'y a pas de données en France sur les VSST dont sont victimes les stagiaires et les apprenti-es. Pourtant les situations existent ! **Une réelle politique de formation et de prévention doit être mise en place !**

Les VSS en entreprise ne doivent plus être un angle mort pour l'Éducation nationale. La CGT exige que des enquêtes statistiques et des enquêtes annuelles sur cette question soient effectuées. En plus du signalement systématique de ces faits au titre de l'article 40 du Code de procédure Pénale, sur les entreprises problématiques,



l'Éducation nationale doit saisir l'Inspection du Travail qui peut prononcer l'interdiction de recruter ou d'accueillir de nouveau des jeunes âgés de moins de 18 ans. La pression des semaines obligatoires pour la validation des diplômes et maintenant de la gratification pèsent sur les stagiaires de la voie scolaire et les empêchent de dénoncer des situations. Il n'est pas normal que l'on demande à un-e élève exfiltré-e de stage pour VSST ou dangerosité de rattraper les semaines manquantes pendant ses vacances.

En cas de lieu de stage dangereux, de situation avérée de VSST, nous revendiquons pour les stagiaires un équivalent du « droit de retrait » des salarié-es, avec maintien de la gratification et une dérogation légale sur les semaines de stages qui ne pourraient être faites.

YANNICK BILIEC

De l'existence des femmes dans nos manuels scolaires

Effacer les femmes de la culture commune est un choix politique. Et, c'est ce que font nos manuels, malgré les études qui s'empilent pour le démontrer depuis les années 70. Autrices et femmes de l'Histoire sont sous-représentées ; les personnages d'exercice subissent un cantonnement socio-professionnel ; l'inépuisable personnage mythologique « la femme » rôde encore malgré sa vacuité (ne sommes-nous pas plusieurs ?) ; les grandes artistes sont réduites à des « muses », un regard masculin posé sur elles pour l'éternité...

Pour une pédagogie féministe

ces femmes, elles ont eu un impact historique considérable qu'il ne s'agit pas de nier. **Mais on peut aussi faire de la pédagogie féministe, en parlant de Solitude, Alexandra Kollontaï, Marie Guillot, Toni Morrison ou Emma Goldman.**

L'extrême droite, quand elle reconnaît la trace de femmes dans l'Histoire, propose de mettre à l'honneur la reine Clotilde, Jeanne d'Arc, Marie-Antoinette et autres symboles catholico-nationalistes. Quoi que l'on pense de

MARIE-ALIX DE RICHEMONT (SDEN 01)

Organiser sa pédagogie pour l'émancipation des élèves

Les idéologies capitalistes, libérales et patriarcales sont présentes dès l'école dans des savoirs orientés, impliquant une manière de penser le monde et de reproduire les constructions sociales jusque dans la disposition traditionnelle de la classe plaçant l'élève en réceptacle et visant la docilité.

Poursuivant le travail de Paulo Freire pour l'émancipation des êtres, Irene Pereira et Laurence De Cock proposent, dans les Pédagogies critiques, une perspective intersectionnelle pour interroger et déconstruire toute posture de pouvoir et lutter contre toutes les logiques de domination existantes.

Vers l'action collective

Concrètement, ces pédagogies par et pour les opprimé-es s'appuient sur la coopération et l'expression de l'expérience individuelle ou collective, notamment de situations de dominations que l'expertise et la valeur scientifique viennent abonder. À travers la mise en place en classe de moments de conscientisation, la posture enseignante évolue pour accompagner les élèves en les amenant à se questionner sur l'appropriation genrée de l'espace, à discuter pour savoir comment on pourrait s'organiser différemment avec le souci de l'expression et de l'émancipation des élèves minorisé-es.

Tout l'enjeu est donc de donner des clés de lecture du monde, une approche systémique de notre environnement et surtout de permettre le passage à l'action collective émancipatrice, au-delà du simple discours de façade.

CÉCILE AZZOUZA

Violences sexuelles dans l'enceinte scolaire

Même si la grande majorité des violences sexuelles (viol, inceste, attouchement...) a lieu dans l'espace privé, elles peuvent également survenir au sein de l'établissement scolaire, entre mineur-es.

Comment accompagner l'élève ?

Quel·le que soit l'auteur·trice de l'agression, un·e adulte ou un·e élève de l'établissement scolaire, le signalement doit être effectué le jour même au ou à la Procureur·e de la République. **En effet, un·e enseignant·e ou toute autre personne occupant une fonction dans l'enceinte scolaire, dépositaire d'une présomption de violences sexuelles, a obligation de porter secours et de signaler la situation à des fins de protection.** L'article 40 du code de procédure pénale permet de délier du secret professionnel les fonctionnaires en leur imposant de dénoncer au ou à la Procureur·e de la République les



crimes ou délits dont elles-ils ont acquis la connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Afin de préserver le droit au respect de la vie privée des élèves et de leur famille et le déroulement de l'enquête, il est essentiel de faire preuve de la plus grande discrétion et du respect de la stricte confidentialité. Ce signalement peut s'appuyer sur le recueil de la parole de l'élève qui a osé sortir de son silence. L'information peut être effectuée auprès des familles sauf si c'est dans l'intérêt contraire de l'enfant et que les situations révèlent des faits de violences sexuelles commises à l'intérieur de la famille de la victime et de l'agresseur.

DELPHINE ANDRIEU

Bilan ministériel 2023 santé et sécurité

Le bilan des dispositifs de santé et conditions de travail ainsi que celui d'accident de travail et maladie professionnelle ont été présentés lors de la dernière FS-SSCT¹ ministérielle en date du 11 décembre.

Inquiétant pour la prévention

■ Les instances FS-SSCT

Il est important de souligner que les services ont pris en compte certaines des remarques faites par les organisations syndicales quant aux données présentées.

Sur la composition des instances, on peut noter qu'elles sont constituées de 59,7% de femmes. Quant à l'activité de ces instances, même si 2023 a été une année de transition, on ne peut que déplorer une baisse globale du nombre de travaux conduits. De grandes disparités apparaissent selon les académies et départements. Malheureusement, il est impossible d'identifier celles et ceux qui ont une faible activité.

Nous avons très peu de données sur les avis et sur les suites apportées. Il serait important de pouvoir les collecter, car cela offrirait un éclairage sur l'activité des représentant·es du personnel et la réponse institutionnelle. On note également une baisse importante des visites (-32% pour les FS A, -24% FSD).

■ Le droit de retrait, le Danger Grave et Imminent (DGI)

L'exercice du droit de retrait est le double dans les écoles. La prise en compte du DGI n'est pas forcément respectée dans toutes les académies, notamment sur la question de l'amiante. Nous avons rappelé nos exigences sur ces problèmes.

■ La prévention

Le bilan est très inquiétant. **Seules 66% des académies déclarent avoir un service dédié**, 2/3 des collègues assurant une mission d'Assistant de Prévention ont 20% ou moins de temps dédié ; plus de 50% des écoles, établissements ou services ne sont pas couverts par



un DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) qui est pourtant obligatoire. Aucune information sur les moyens financiers, humains, ou de formation, consacrés à la prévention notamment pour mettre en œuvre le PAP (Plan d'Action de Prévention).

Les principales familles de risque sont les ambiances thermiques et les RPS (Risques psychosociaux) souvent liés à des difficultés de gestion d'élèves ayant des comportements hautement perturbateurs et les conflits interpersonnels entre collègues ou avec la hiérarchie. Les RPS présentent un niveau inquiétant dans les services administratifs (39,6%). La CGT Éduc'action a d'ailleurs demandé que des travaux soient engagés sur l'impact de la mise en place d'OPALE (Outil de Pilotage et d'Administration financiers en EPLE).

Les femmes constituent très majoritairement les signalements VDHAS (Violence Discrimination Harcèlement Agression Sexuelle), avec environ la moitié sur un motif de harcèlement moral.

En conclusion, partageons notre activité dans ces instances pour aider à la mise en place de stratégies syndicales et permettre des remontées au niveau ministériel.

ELENA BLOND

(1) Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et de Condition de Travail.



Sanctionner le sexisme

Le code général de la fonction publique (CGFP) ne mentionne expressément pas le sexisme mais l'intègre dans la notion de dignité (art. L. 121-1 CGFP) et d'exemplarité des personnels de l'éducation (art. L. 111-3-1 du code de l'éducation).

Petite chronique du sexisme « ordinaire »... en milieu scolaire.

Ainsi un professeur de physique en classe préparatoire aux grandes écoles peut être sanctionné du déplacement d'office au titre d'un comportement et propos sexistes. L'enseignant essaie de justifier ses « propos à caractère sexuel [comme] mal interprétés [...] dans un contexte de préparation à des concours exigeants »... Mais le tribunal administratif (TA Nouvelle-Calédonie, 12 décembre 2024, 2400097) ne

considère pas que cela soit d'innocents « jeux de mots graveleux [...] devant les [...] élèves de la classe » en mentionnant « lors d'un cours sur la mécanique des fluides, un travail visant à déterminer " la pression au niveau de la prostate au moment de l'éjaculation " ». La constance de « ce comportement, qui s'accompagnait parfois d'un regard insistant ou d'une proximité physique, voire d'un contact » justifie, en droit, la sanction administrative relevant, entre autres, « les propos à caractère sexuel ou inappropriés tenus envers des élèves féminines ».

Le tribunal administratif de Marseille (30 décembre 2024, 2207571) a lui aussi rejeté une demande d'annulation de sanction d'exclusion d'un an avec 4 mois de sursis prise par la région à l'encontre d'un chef cuisinier. Le jugement a retenu, entre autres, les faits d'avoir eu « des propos grivois, partagé des vidéos à caractère pornographique avec ses subordonnés, masser les épaules de ses collaboratrices, [...] et enfin d'avoir tenu des propos inadaptés et déplacés aux élèves ». Cela justifie la sanction sans qu'en aucune manière, « la circonstance que ses collègues aient pu elles-mêmes adopter une attitude familière à son égard ou inappropriée dans un lieu professionnel n'est pas de nature à le décharger des fautes commises ».

Enfin, sans qu'il soit sanctionné (cour administrative d'appel Versailles, 14 mars 2024, 23VE01374), un professeur d'histoire-géographie peut néanmoins avoir, dans le cadre du rendez-vous carrière, à la rubrique « agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques », avoir la mention « à consolider ». L'enseignant se défend de tout sexisme malgré un courriel contesté par ses collègues mentionnant, « les difficultés rencontrées par les stagiaires féminines au sein du collège ». Comme l'avait déjà relevé le tribunal administratif, en première instance (TA Cergy-Pontoise, 13 avril 2023, 2109750), il ne produit « aucun élément de nature à établir que l'accueil réservé [par les élèves] aux femmes serait plus défavorable qu'aux hommes, [manifestant ainsi] un préjugé discriminatoire ».

PHILIPPE PÉCHOUX



■ Un plan adopté a minima et décevant...

C'est lors d'un CSA (Conseil Social d'Administration) boycotté par quatre des organisations syndicales (du fait du contexte politique) que le ministère a fait valider le nouveau Plan National d'Action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Désormais décliné en 6 axes, nous avons une attente très forte sur l'axe 6 intitulé « Agir pour la santé des femmes au travail ».

...pour la santé des femmes

Un rapport du Sénat souligne en 2023 que les postes de travail sont basés sur les références anthropométriques d'un « homme moyen ». De même, les médicaments sont conçus pour un poids moyen ne correspondant pas à celui de la moyenne des femmes. Les pathologies non professionnelles ne sont pas prises en compte sous le prisme du genre, ce qui a donc un impact dans la question du maintien et du retour à l'emploi. Les fluctuations hormonales qui balisent la vie d'une femme, avec les douleurs ou les pathologies qui peuvent en découler, ne sont pas prises en compte. Si la grossesse est relativement encadrée, le retour au travail l'est beaucoup moins dans notre champ professionnel. Par exemple rien n'est mis en place pour permettre aux jeunes mères de poursuivre l'allaitement dans un endroit dédié, sur leur lieu de travail.

Pour toutes ces raisons nous attendions des réponses dans l'axe 6, d'autant que lors de nos travaux nous avons eu un échange avec Muriel Salle, experte en études du genre et humanités médicales et qui a démontré que le travail comme la santé sont des domaines construits par des hommes pour des hommes. **Grosse déception quand, à la lecture du plan dans sa version presque finale, et malgré les très nombreuses propositions des organisations syndicales,** nous n'avons vu apparaître que les termes « campagnes nationales », « enquête », « sensibilisation ». Nous allons donc passer par une phase d'exploration, qui est aussi nécessaire bien sûr, avant d'entrer en action. Et perdre encore 3 ans. La

mesure 36 porte sur le renforcement du « rôle pivot de la médecine de prévention ». Quand on sait qu'il y a moins de 70 médecins pour 1,2 million d'agent-es, nous nous interrogeons sur les moyens qui pourront être mis en œuvre. Sauf à recruter massivement des personnels et cela ne semble pas être l'orientation politique actuelle.



Le plan ministériel doit être décliné dans les académies, éventuellement adapté à sa situation, dans les 6 mois après sa publication. Sans aucune sanction si cela n'est pas réalisé.

Comme il y a 3 ans, la CGT Éduc'action va faire un décryptage du texte pour outiller les camarades qui siègent en CSA-A ou dans les F3SCT académiques.

Si le ministère n'est pas injonctif, ce sont les élu-es de la CGT Éduc'action qui vont aller gagner localement de meilleures conditions de travail pour les agentes, comme des DUERP genrés, ou l'adaptation des mesures de prévention primaire et secondaire aux conditions de travail des femmes.

SANDRA GAUDILLÈRE

La Fonction publique en péril

La Fonction publique française traverse une crise profonde, menaçant son rôle central au service de l'intérêt général. Parmi les secteurs les plus touchés, l'Éducation nationale subit une érosion alarmante de son attractivité, mettant en péril sa capacité à garantir un enseignement de qualité pour toutes et tous. Ce sont les conclusions que l'on peut tirer du dernier rapport de France stratégie, publié à la fin de l'année 2024.

Quelles menaces pour l'Éducation ?

Les enseignant·es débutant·es en France gagnent en moyenne 30 % de moins que leurs homologues européen·nes. Ce déclassé salarial, couplé à une érosion du pouvoir d'achat, due à l'inflation, engendre une crise des vocations. Cette réalité est aggravée par des affectations géographiques complexes et des conditions de travail précaires pour les contractuel·les. Ces facteurs ont entraîné une augmentation de 47 %

des démissions d'enseignant·es en dix ans, reflétant un désarroi profond parmi les professionnel·les de l'éducation.

Les répercussions sont graves : absences non remplacées, fermetures de classes et creusement des inégalités territoriales. Dans les académies les plus en difficulté, comme celles de Créteil et Versailles, les postes vacants se multiplient, affectant directement la qualité des enseignements. Le rapport de France Stratégie met en évidence l'inscription de ces problèmes dans une spirale où la dégradation des conditions de travail alimente la pénurie de personnels. Au-delà des chiffres, ce sont les élèves et leurs familles qui subissent les conséquences d'un système affaibli. Les suppressions de postes et les coupes budgétaires affectent particulièrement les dispositifs d'aide pour les élèves les plus vulnérables, menaçant le principe fondamental de l'égalité des chances. Ce constat interpelle sur l'urgence d'agir pour préserver l'un des piliers de la société française.

Pour redresser la situation, des mesures structurelles et ambitieuses s'imposent. Une revalorisation des salaires et une amélioration des conditions de travail sont indispensables pour restaurer l'attractivité des carrières dans l'Éducation. La création de parcours professionnels, offrant plus de souplesse et de perspectives, est également essentielle. Enfin, redonner du sens à ces métiers passe par une meilleure reconnaissance de leur contribution sociale, un investissement accru dans les moyens pédagogiques et une autonomie renforcée pour les enseignant·es.

La Fonction publique, et particulièrement l'Éducation nationale, ne doit pas être vue comme une charge, mais comme un investissement dans l'avenir collectif. Répondre à cette crise n'est pas seulement une nécessité professionnelle ; **il est temps de reconnaître pleinement la valeur de ces métiers. C'est un enjeu de justice sociale, d'égalité et de cohésion nationale.**

PATRICK DÉSIRÉ



Mayotte ne doit plus être un département abandonné

Le 14 décembre 2024 un épisode cyclonique intense a violemment frappé Mayotte, laissant la population dans un grand désarroi et, surtout pour une partie des habitant-es, dans le dénuement total. **En effet, les dégâts matériels sont innombrables** : les nombreuses habitations très précaires ont été arrachées et détruites par le cyclone Chido (on comptait jusqu'à 4 logements sur 10 en tôle), les infrastructures sanitaires et de transport sont devenues inopérantes. Avant le passage de ce cyclone, la situation en termes d'infrastructures de base était extrêmement précaire, rendant les habitant-es très vulnérables. Pour preuve, à titre de comparaison, le cyclone Ando qui a frappé la Réunion en 2001, cyclone d'une intensité à peu près semblable à celle de Chido, n'a pas généré de tels dégâts.

L'État doit investir massivement

Depuis des années, Mayotte souffre d'un sous-investissement chronique de la part de l'État français. La visite du président Macron, quelques jours après le passage du cyclone, a surtout mis en exergue les restes du poids colonial de la France dans l'archipel. Bousculé quelque peu par une population échaudée, le président Macron s'est présenté comme un sauveur et a enchaîné alors les vagues promesses de construction d'écoles, de logements et d'infrastructures pour faciliter l'accès à l'eau potable, omettant que la gestion après cette catastrophe en a été plus que défailante, la distribution d'eau et de nourriture ayant commencé seulement plusieurs jours après.

Quant aux discours haineux de quelques personnalités, ils n'ont pas leur place dans une telle situation. Il est plus facile de taper sur les immigré-es et de les rendre responsables de tous les maux sur l'archipel que d'admettre l'incurie de l'État, qui a abandonné tout bonnement ce département



(le plus pauvre de France) à son sort et n'a jamais daigné y investir convenablement. N'en déplaise à Bruno Retailleau, par exemple, **la question primordiale du « jour d'après » n'est pas l'immigration mais bien d'investir dans les services publics** afin de les rendre opérants, condition indispensable pour apaiser la situation et redonner de la cohésion sociale.

La population tente de se relever peu à peu de cette catastrophe et, selon les camarades exerçant à Mayotte que nous avons pu joindre, une grande solidarité s'est organisée pour faire face aux urgences (reconstruire les logements, réparer les nombreuses écoles endommagées).

La CGT a immédiatement apporté son soutien aux habitant-es de Mayotte et, avec l'Avenir Social (notre organisme de solidarité), a mis en œuvre une solidarité syndicale. Néanmoins, il faudra continuer à revendiquer un investissement massif à la hauteur pour le développement des services publics et pour reconstruire des habitats dignes qui tiennent compte du dérèglement climatique afin que les habitant-es ne revivent pas une telle horreur.

ISABELLE VUILLET



Accès à l'éducation et à la formation des mineur·es et jeunes majeur·es étranger·ères scolarisé·es

■ A-t-on besoin d'une autorisation de séjour lorsqu'on est mineur·e ?

NON. La nécessité de demander et obtenir un titre de séjour pour pouvoir résider légalement sur le territoire français ne concerne que les majeur·es. Un·e mineur·e étranger·ère n'est donc pas en situation irrégulière et nul ne peut exiger qu'il·elle dispose d'un « titre de séjour » pour accéder à certains droits fondamentaux, comme l'éducation. Si besoin, il·elle peut justifier de son identité grâce à une carte consulaire, une carte d'identité ou un passeport de son pays d'origine.

■ Un·e jeune étranger·ère peut-il·elle être scolarisé·e, faire des stages et passer des examens sans titre de séjour ?

OUI. La circulaire n° 2002-063 du 20/03/2002, toujours en vigueur, est claire : « *il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France. (...) En conséquence, l'inscription, dans un établissement scolaire, d'un élève de nationalité étrangère, quel que soit son âge, ne peut être subordonnée à la présentation d'un titre de séjour.* »



Pour les stages de formation professionnelle :
« *Lorsqu'ils sont sous statut scolaire, les élèves mineurs de nationalité étrangère quelle que soit leur situation administrative au regard du séjour, doivent effectuer les stages et les périodes de formation prévus dans les programmes d'enseignement. L'entreprise n'a pas à contrôler la régularité de leur situation. Pour les élèves majeurs, le chef d'entreprise est en droit de demander un titre de séjour régulier.* »

NB : le plus souvent, les employeurs ne réclament pas aux majeur·es la présentation d'un titre de séjour pour effectuer une période de stage dans le cadre de leur formation professionnelle au lycée.

■ Un·e jeune étranger·ère peut-il·elle signer un contrat d'apprentissage ?

OUI. Les mineur·es qui s'engagent dans un contrat d'apprentissage n'ont pas besoin de solliciter une autorisation de travail pour la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Et comme ils·elles sont mineur·es, ils·elles n'ont pas non plus besoin d'un titre de séjour.

La signature du contrat d'apprentissage et le justificatif de son enregistrement par l'OPCO (opérateur de compétences qui assure le financement de la formation) vaut autorisation de travail et cela POUR TOUTE LA DURÉE DU CONTRAT, même si, avant la fin de ce contrat, le·la jeune devient majeur·e. Ces règles figurent explicitement dans une note interministérielle du 12/07/2021.

Quelques questions pratiques

Pour les examens : « *Un jeune étranger scolarisé a le droit de s'inscrire à un examen. Certains candidats étrangers peuvent cependant ne pas être en mesure d'obtenir une pièce d'identité. Étant scolarisés, ils devront au moins présenter un certificat de scolarité très récent, avec une photographie, certifiée par le chef d'établissement d'origine.* »

FRED MOREAU



Karine RIOU

Assistante sociale

■ Quel est ton parcours professionnel ?

Après des études universitaires en histoire à Rennes et n'ayant pas obtenu le concours d'entrée à l'IUFM (je voulais être instit), j'ai passé le concours pour rentrer en école de travail social. J'ai donc obtenu mon DEASS en 2003 dans une école à Cergy.

J'ai alors travaillé pendant 5 ans au conseil général des Hauts-de-Seine à Nanterre en circonscription sociale. Puis en 2008, j'ai postulé dans l'Éducation nationale et j'ai commencé à travailler à Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, dans un collège REP. J'y suis restée jusqu'en 2022. Aujourd'hui je suis dans un collège REP+ à Épinay-sur-Seine.

■ Et ton parcours militant ?

Je suis issue d'une famille de militant·es. Mon père et ma mère étaient à la CGT et délégué·es des personnels, mon père dans une usine et ma mère dans une enseigne de la grande distribution.

Dès le lycée, j'ai commencé à militer. Puis, j'ai continué les deux premières années de fac mais j'ai arrêté car je n'arrivais pas à concilier mes études, les petits boulots et mon engagement militant. J'ai recommencé à m'investir dès que j'ai commencé à travailler. Mais, c'est lorsque j'ai été élue en CAPA lors des élections professionnelles de 2014, que j'ai intégré le bureau du SDEN 93 et que j'ai mené l'activité pour les AS sur l'académie de Créteil, que j'ai vraiment milité. En 2022 je suis devenue secrétaire académique de Créteil jusqu'en novembre 2024.

Aujourd'hui, je suis membre de la CE de mon syndicat et de celle de l'UNSEN, puis j'anime aussi l'activité AS et infirmières à l'UNSEN avec Sophie une camarade

de Paris. Enfin, je suis animatrice de la Collective de l'UNSEN depuis 2022. J'anime plus particulièrement la formation sur les VSST.

■ Comment définis-tu ton engagement féministe ?

J'ai toujours été sensible aux questions féministes, du fait certainement de mon parcours personnel mais aussi de mon engagement militant à la CGT. Je crois que, si nous voulons une société plus juste et émancipatrice, cela ne peut se faire que si les combats féministes sont pris en compte. **Quand les femmes luttent pour leurs droits, pour de nouveaux ou pour qu'ils ne soient pas remis en cause, alors elles se battent pour toutes et tous.** C'est donc avec conviction que j'ai accepté de participer à l'animation de la Collective.

■ Quelle place pour les femmes dans la CGT ?

Depuis plus de 3 ans maintenant j'ai repris des études en sciences de l'éducation. C'est dans ce cadre que je mène une recherche sur l'influence des rapports sociaux de sexe sur les pratiques des militantes à la CGT et que je veux aller voir ce qui se passe quand on parle de division sexuelle du travail militant. **Car même si la CGT se dit être une organisation féministe, il reste encore du chemin à faire pour que les femmes n'aient plus à subir la domination de la classe des hommes au sein de leurs organisations, de leurs syndicats, etc.**

PROPOS RECUEILLIS PAR NADINE CASTELLANI LABRANCHE



Paroles de femmes... à la retraite

« **C**omment osez-vous réclamer l'augmentation des retraites ! Il y a des guerres ! Nous avons une retraite, avec mon mari nous avons fini de payer la maison, tout va bien ! » C'est ainsi qu'un couple, surtout la femme, les paniers pleins, interpelle les militant-es retraité-es de la CGT sur un marché de Grenoble.

Il s'agissait, ce jour-là, le 3 décembre dernier, de participer à la mobilisation nationale. Les retraité-es ont une nouvelle fois exprimé leurs revendications selon le triptyque - Pensions - Services Publics - Santé - dans le cadre du groupe des 9 syndicats, dont la CGT, et associations. Présence sur le terrain, signatures de pétitions, interpellation de député-es et volonté de poursuivre la lutte, ont marqué cette journée. Une journée, point d'étape, inscrite dans la suite des mobilisations précédentes et dans la perspective d'actions futures, tant **les gouvernements successifs tournent le dos aux revendications des retraité-es ou font semblant d'y répondre.**



Continuer de se mobiliser

Les propositions de Wauquier d'augmenter de 0,9% en janvier et de la moitié en juillet les retraites les plus faibles n'ont pas dupé la CGT. Mais, Les tergiversations du gouvernement montrent que nos actions perturbent le pouvoir, donc il ne faut rien lâcher ! Avec le « nouveau » gouvernement, retour à la loi et les retraites sont augmentées de 2,2%, mais le compte n'y est pas, loin des exigences de 10% d'augmentation exprimées par la CGT.

Ces journées d'action permettent de rencontrer nos camarades, mais aussi ceux et celles qui sont sur le bord de la route. Rencontres intéressantes, parfois contradictoires, qui invitent au débat. Tant mieux si pour certain-es la retraite est confortable, c'est légitime et

c'est le fruit du travail. Mais, c'est ignorer que **la retraite moyenne est de 1400 euros, que 6 millions de nos concitoyens et surtout concitoyennes ont des retraites inférieures à 1000 euros, souvent inférieures de 40% à celle des hommes.** D'ailleurs, une femme nous confie que sa pension n'excède pas 904 euros alors qu'elle a travaillé jusqu'à 64 ans dans la restauration collective. Petit salaire, petite retraite et arrêt de plusieurs années pour élever ses enfants. Ce qui explique que les femmes partent dix mois plus tard que les hommes. Une réalité qui fait que les manifestations du 8 mars pour les droits sociaux des femmes en termes de salaire, de carrière, de retraites ont toutes leurs raisons d'être. Ce sont des exigences sociales en lien avec la lutte contre les VSS et pour le droit à l'IVG menacé après 50 ans de loi Veil. En fin de manif, une femme s'approche de notre banderole. Laissons- lui la parole : « *Je suis à la retraite, je voudrais m'inscrire à la CGT* ».

JANINE EMEYRIAT RETRAITÉE SDEN 38



É comme...Éducation à la sexualité

Tantôt hygiéniste et moraliste sous le poids des religions, tantôt s'insérant dans une politique nataliste ou encore vu comme un outil de prévention dans une approche médicale, mais plus rarement comme un « *accompagnement de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte jeune, vers l'épanouissement sexuel, tant physique, affectif que psychologique* »⁽¹⁾, l'éducation à la sexualité depuis sa création « *divise, dérange sans discontinuer et reste de ce fait une discipline imparfaite et bancal* ».⁽²⁾

« Bridée, mal mise en œuvre, car toujours critiquée »⁽²⁾

Son concept naît aux États-Unis au début du XXe siècle pour lutter contre les maladies vénériennes qui sévissent dans les villes, la prostitution y étant très fréquente. En Europe, c'est la Suède qui la rendra la première obligatoire en 1956 avec en pionnière de cet enseignement la docteure Karolina

Widerström, féministe engagée. La Chine, quant à elle, ne l'intégrera dans ses programmes qu'en 2021 !

Son histoire en France commence officiellement avec la circulaire Fontanet en 1973, suite au travail du GNIES (Groupe National d'Information et Éducation Sexuelles) constitué d'organisations syndicales comme la FEN et d'associations. Après la loi Neuwirth⁽³⁾ et le mouvement de 68, l'éducation à la sexualité devient en effet un sujet.

Mais dès le début du XXe siècle, des féministes comme Madeleine Pelletier prônent l'éducation à la sexualité, y voyant une voie de l'indépendance des femmes.

En 1923, un comité ministériel sera chargé d'envisager les modalités d'instruction de l'éducation sexuelle à l'école. Sans suite vu l'opposition déclenchée. Une idée reprise par Jean Zay dans le cadre du Front populaire mais la guerre y mettra un terme.

En 1947, la commission François⁽⁴⁾ lancera à nouveau la réflexion sans aboutir. Ce qui pêche c'est le manque de formation des enseignant-es mais aucune volonté politique pour la mettre en place.

Après 1973, suite à la loi Veil, un arrêté de 1976 instaure 4h d'information sexuelle en 3^{ème} portant sur l'anatomie, la maternité, l'IVG et les MST ; et la circulaire Chevènement de 1985 étend le dispositif aux écoles primaires

En 1989, une circulaire donne une nouvelle orientation avec « *l'expression libre sur les aspects de la sexualité biologiques, psycho, sociaux, philosophiques et surtout la possibilité d'organisation des stages pluridisciplinaires de formation continue pour les équipes éducatives* ».

La loi du 4 juillet 2001 avec sa circulaire de 2003 l'inscrit comme « *une composante essentielle de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen* » et institue les 3 séances annuelles obligatoires.

Enfin, en 2013, la loi de refondation de l'école en faveur de l'égalité des filles-garçons donne notamment comme objectif la déconstruction des stéréotypes de genre mais les ABCD de l'égalité critiqués par les forces réactionnaires disparaîtront en 2014.

Aujourd'hui avec le programme d'EVARS, voté en janvier 2025, un nouveau palier vient d'être franchi (voir dossier).

Une victoire pour la CGT Educ'action féministe !

NADINE CASTELLANI LABRANCHE

(1) Philippe Brenot, anthropologue et psychiatre, *L'éducation à la sexualité*, Paris, PUF, Que sais-je, 1996

(2) Jonathan Zimmerman, Historien et spécialiste de l'éducation à la sexualité, New York University, *Too Hot to Handle. A Global History of Sex Education*, Ed. Princeton, University Press, 2015

(3) Loi légalisant la contraception orale en 1967.

(4) Inspecteur général



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



L'année 2024 a été médiatiquement chargée de situations qui ont toutes illustré la dimension systémique des violences exercées principalement à l'encontre des femmes et révélé les conditionnements sexistes masculins dans lesquels ces violences sont exercées. Parce que nous sommes des personnels de l'Éducation nationale, nous avons un rôle à jouer sur ces questions, alors que la prévention et la lutte contre le sexisme sont considérées comme des sujets importants pour 77 % des Français-es (Baromètre Sexisme - Toluna Harris, 2025). C'est le sens de l'engagement de la CGT Éduc'action pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la société comme dans notre champ professionnel.